



INSCRIPTION

L'association **Ronin Urban Defense** propose à toute personne (dès 15 ans) intéressée par le Self Défense un cours d'essai gratuit. A la fin de celui-ci, la personne intéressée peut s'inscrire ou non à l'un des cours de notre association, sous réserve de son bon comportement lors du cours d'essai. Le comité se réserve le droit de refuser l'inscription de quelqu'un.

Le Self Défense est un sport de contact et impose de ce fait de nombreuses règles à assimiler. Elles viendront naturellement avec une pratique régulière. Chaque détail est important pour la sécurité de tous et a un but éducatif précis.

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 – LE RESPECT

- 🛡️ Je respecte l'instructeur, les personnes plus expérimentées et j'accepte leurs conseils avec intérêt. De même, je m'efforce d'aider ceux qui ont moins de pratique que moi et les encourage dans la pratique
- 🛡️ Je m'engage à respecter de mon mieux l'intégrité physique de mon partenaire et dans ce sens adapterait la puissance de mes frappes à l'état et la sensibilité de mon partenaire. La santé de mon partenaire passe avant la réussite d'une technique.
- 🛡️ Je respecte les cours c'est-à-dire que je ne perturbe pas les explications et consignes de sécurité. J'en tiens également compte lors des passages de grade et stages.
- 🛡️ J'arrive à l'heure pour le cours. Le cas échéant, je m'intègre discrètement au cours sans déranger mes partenaires, salue mon professeur et lui signale la raison de mon retard. De même, si je quitte le cours, je le préviens et part discrètement.
- 🛡️ Je respecte la salle d'entraînement et le matériel mis à ma disposition durant les cours (paos, bâtons, couteaux...). Toute dégradation de matériel sera à la charge du fautif.
- 🛡️ Je suis accompagné d'un ami qui souhaite faire un cours d'essai ; nous nous présentons, en priorité, à l'instructeur.

ARTICLE 2 – LA SECURITE

- 🛡️ Je suis muni de toutes mes protections (coquille/ plastron, protèges tibias, gants, protèges dents) sinon j'en fais tout de suite part à l'instructeur présent.
- 🛡️ Pour ne pas blesser mes partenaires, mes ongles des mains et des pieds sont coupés courts et j'enlève tous mes bijoux.
- 🛡️ J'écoute attentivement les consignes de l'instructeur.
- 🛡️ Je ne cherche pas à blesser mon partenaire lors des divers combats et/ou exercices.



- ☹ Si je me blesse, j'avertis l'instructeur présent, afin que je sois pris en charge si nécessaire.

ARTICLE 3 – L'HYGIENE

- ☹ Je prends soin d'avoir des tenues propres et d'être présentable.
- ☹ Mes baskets sont exclusivement utilisées dans la salle d'entraînement (sur le tatami je suis pieds nus ou avec des chaussures spécifiques.)
- ☹ Les vestiaires, les douches et les toilettes doivent rester propres, des poubelles sont à votre disposition.

ARTICLE 4 – LES CONDITIONS

- ☹ J'ai fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de combats et arts martiaux (daté de moins de 3 mois), même pour une réinscription; toute modification de mon état de santé sera signalée, en début de cours, à mon instructeur.
- ☹ Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent(e) doit être à jour de toutes formalités administratives, le paiement de la cotisation total inclus.
- ☹ J'accepte le fait que je puisse être photographié ou filmé à l'occasion des cours, stages ou examens et que ces photographies ou films puissent alimenter le site internet du club Ronin Urban Defense.
J'admets que cette autorisation est donnée pour une durée de 10 années sans contrepartie pécuniaire.
J'ai été avisé que je peux, pour des motifs légitimes, m'opposer au traitement de mon image dans les conditions précitées.
- ☹ L'adhérent peut demander la suspension de son adhésion, en cas de maladie ou d'accident le mettant dans l'impossibilité de s'entraîner pendant une période d'au moins un mois. La suspension prendra effet pendant la durée de son incapacité, sans que cette période ne puisse excéder 3 mois. L'adhérent doit pour cela informer Ronin Urban Defense de son incapacité par mail dans les 15 jours au plus tard de la survenance de l'événement qui en est la cause et en justifier par certificat médical circonstancié énonçant la nature de l'incapacité et sa durée. Aucune autre cause de suspension ne pourra être admise.
- ☹ L'adhérent ne pourra en tout état de cause demander le remboursement de son adhésion s'il décidait de quitter Ronin Urban Defense pour quelle que cause que ce soit ou si Ronin Urban Defense devait décider de l'expulsion de l'adhérent pour manquement aux dispositions du règlement intérieur.

ARTICLE 5 – BON A SAVOIR

- ☹ L'Association décline toutes responsabilités en cas de disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.



- 🛡️ L'instructeur peut exclure à tout moment, toute personne manquant au règlement intérieur ou causant des troubles au bon déroulement du cours.
- 🛡️ Tout manquement au règlement intérieur pourra entraîner une exclusion de l'association par le Comité Directeur. L'adhérent ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

RONIN URBAN DEFENSE est fermé pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

CHARTRE DE CONDUITE

Adhérent de **RONIN URBAN DEFENSE** je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

D'HONNÊTETÉ - DE NON AGRESSIVITÉ - D'HUMILITÉ

De respect de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de mes partenaires

Je m'engage à n'utiliser cet art que devant une atteinte injustifiée envers moi-même ou autrui, ainsi que pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, lorsque cet acte est strictement nécessaire.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité et n'admettre ou ne participer à aucune forme de discrimination.